



D.2023.10.02.1.1

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 2 octobre 2023

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.1 : COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL ET DU BUREAU : DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre deux mille vingt-trois à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du vingt-six septembre deux mille vingt-trois, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
GASC Jean-Pierre	LAIGNEAU Annette
LE MURETAIN AGGLO	
BERGIA Jean-Marc DESCHAMPS Gilbert	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
OBERTI Jacques	
GRAND OUEST TOULOUSAIN	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

DELSOL Alain, représenté par M. DESCHAMPS
FOUCHIER Dominique, représenté par Mme LAIGNEAU
NOUVEL Honoré, représenté par M. ALEGRE
SUAUD Thierry, représenté par M. BERGIA
URSULE Béatrice, représentée par M. GASC

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane

FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-
Pierre
FOURCASSIER Thierry
GRIMAUD Robert
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
MOUDENC Jean-Luc
PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice

ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
TRAVAL-MICHELET Karine
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués

En exercice : 67

Présents : 8

Votants : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

Par délibération du 17 septembre 2020, le Comité Syndical du SMEAT a déterminé le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau, en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Plusieurs intercommunalités membres ont fait part au SMEAT de la désignation de nouveaux élus pour siéger dans les instances de gouvernance :

Pour le Sicoval :

Par courrier du 20 juillet 2023, le Président du Sicoval a proposé les évolutions suivantes :

- Monsieur Jacques SEGERIC reste élu titulaire mais quitte le Bureau.
- Monsieur Dominique LAGARDE, élu titulaire, intègre le Bureau.

Pour le Grand Ouest Toulousain :

Par délibération du 10 juillet 2023, le conseil communautaire du Grand Ouest Toulousain a procédé aux élections suivantes :

- Monsieur Christophe TOUNTEVICH, élu délégué titulaire.
- Monsieur Etienne CARDEILHAC-PUGENS, élu délégué suppléant.

Madame Marjorie LALANNE n'est plus élue déléguée suppléante au SMEAT.

Restent élus délégués titulaires et membres du Bureau Messieurs Philippe GUYOT et Raymond ALEGRE.

Restent élus délégués suppléants Messieurs Christian TAUZIN et François ARDERIU.

Il est proposé de prendre acte de la désignation des nouveaux élus membres du Comité Syndical et du Bureau du SMEAT.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la désignation des nouveaux élus membres du Comité Syndical et du Bureau du SMEAT.

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

**Ainsi fait et délibéré, le jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente

Annette LAIGNEAU

